

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 16 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 25 Monia FAYOLLE, Laurent FOUGEROUX, Fabienne TOURAINE, Pierre GRATALOU, Elodie RELING, Jean-Claude CORBIN, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Olivier BAREILLE, Anne-Virginie POUSSE, Gilbert BERTRAND, Nadine MAZZA, Jean-Claude JAUNEAU, Laurence MEUNIER, Béatrice BOULANGE, Emeric MOREL, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Virginie BLAISON, Hugues JEANTET, Jacques MEILHON, Anne-Marie MATHIEU, Clément PERRIER, Renée TORRES, Marc ZIOLKOWSKI

Absents excusés : Jean-Marc CHAPPAZ, Fanny LEBAYLE, Christel DECATOIRE, Eliane BERTIN

Pouvoirs : 4 Jean-Marc CHAPPAZ à Bernard ROMIER
Fanny LEBAYLE à Monia FAYOLLE
Christel DECATOIRE à Olivier BAREILLE
Eliane BERTIN à Jacques MEILHON

Secrétaire de séance : Michel LAGIER

Date de la convocation : 5 septembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 5 septembre 2024

Délibération n° 3

Délibération n° 056/2024 – Charte de partenariat avec le Syndicat de l'Ouest Lyonnais relative au projet alimentaire territorial

Le projet alimentaire territorial (PAT) est un dispositif cadre mis en place par l'État en 2014 qui vise à connecter production et consommation locales, et cherche à favoriser la transition alimentaire. Il œuvre pour préserver les terres agricoles, permettre l'accès à tous à une alimentation saine et durable, et rapprocher la consommation de la production.

Le territoire de l'Ouest Lyonnais s'est engagé depuis 2021 dans cette démarche pilotée par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL).

Élaboré de façon collaborative, le PAT de l'Ouest Lyonnais, pour la période 2023-2030, s'articule autour de cinq objectifs stratégiques :

- Favoriser le renouvellement et la transmission d'exploitations agricoles diversifiées en mobilisant le foncier agricole ;
- Soutenir le développement d'une agriculture diversifiée, durable et résiliente répondant aux enjeux de la transition climatique et alimentaire de l'Ouest Lyonnais ;
- Structurer des filières agricoles et alimentaires de proximité, durables et attractives ;
- Sensibiliser les habitants et acteurs au système alimentaire local et permettre un accès digne à une alimentation choisie et de qualité pour tous ;
- Animer et mettre en œuvre le projet alimentaire territorial de l'Ouest Lyonnais, en impliquant l'ensemble des acteurs du système alimentaire.

La mise en œuvre opérationnelle de ce PAT se veut partenariale afin de pouvoir bénéficier d'une dynamique collective. C'est la raison pour laquelle le SOL souhaite formaliser l'engagement de chaque partenaire dans ce projet par la signature d'une charte qui comporte une déclinaison d'actions propres à chaque signataire.

Ainsi, la commune pourrait s'engager sur les actions en faveur de l'approvisionnement local suivantes :

- Poursuivre le développement de l'approvisionnement local dans les cantines scolaires et mener des actions pour sensibiliser les structures collectives : crèches, EHPAD... ;
- Structurer l'approvisionnement local sur les marchés : marché bio, marché classique, paniers (Paniers des Vallons) ;
- Promouvoir l'installation en agriculture sur la commune, notamment à travers la réflexion menée pour un projet de ferme communale ;
- Être le relais de toutes formes d'initiatives pour la promotion du manger bien et local : formation des responsables de cuisine, lutte contre le gaspillage, sensibilisation des consommateurs, actions pédagogiques (marché des producteurs...).

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code rural et de la pêche maritime, et notamment son article L.111-2-2,

VU le projet alimentaire territorial de l'Ouest Lyonnais, labellisé en 2021 par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de s'investir de manière durable face à l'enjeu alimentaire,

CONSIDÉRANT l'intérêt de s'engager dans une stratégie alimentaire du territoire de façon collaborative,

CONSIDÉRANT le projet de charte de partenariat présenté par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais,

OUI l'exposé,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la charte de partenariat avec le Syndicat de l'Ouest Lyonnais relative au projet alimentaire territorial, telle qu'annexée à la présente délibération.

DONNE DÉLÉGATION à Monsieur le Maire afin de la signer, ainsi que tous documents afférents.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne



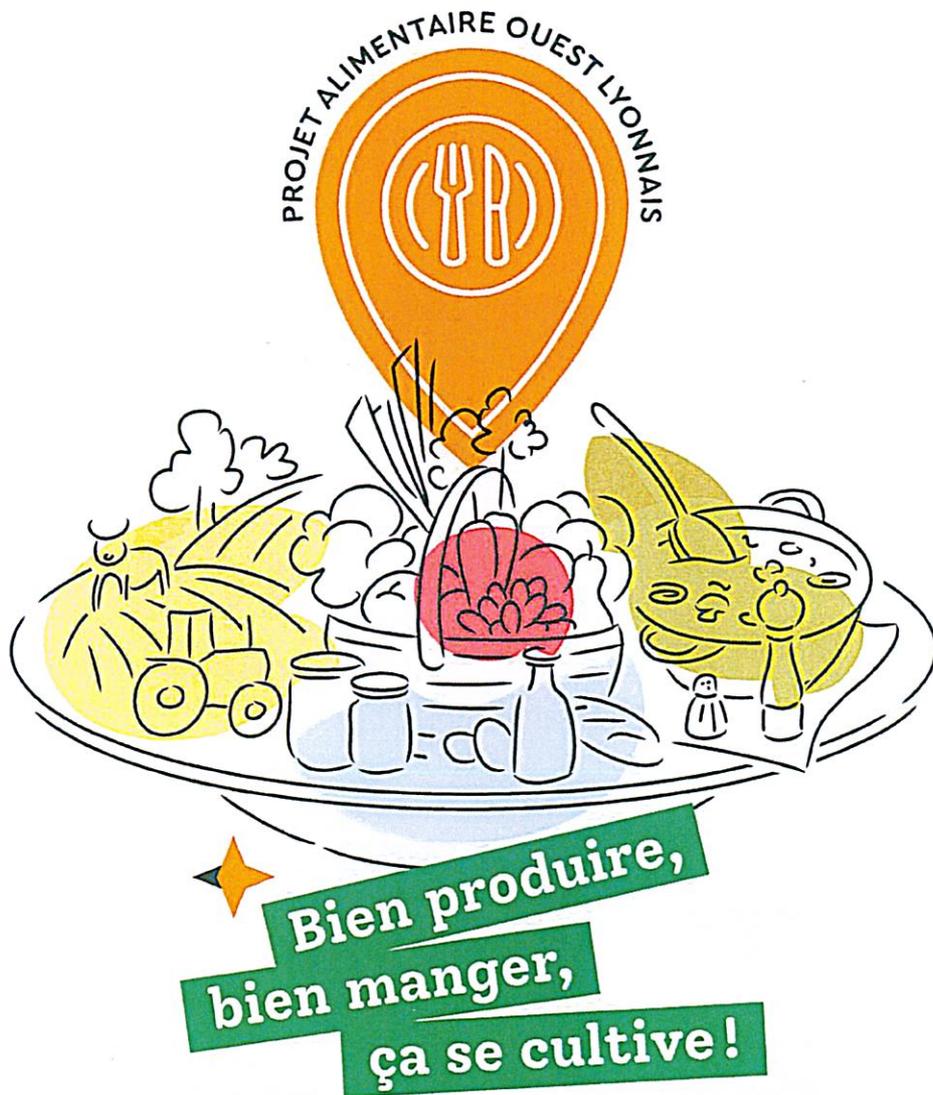
Charte de partenariat

entre le



SYNDICAT DE L'OUEST LYONNAIS

et



EN PARTENARIAT AVEC



DANS LE CADRE DU



AVEC LE SOUTIEN DE





Au menu de l'Ouest Lyonnais



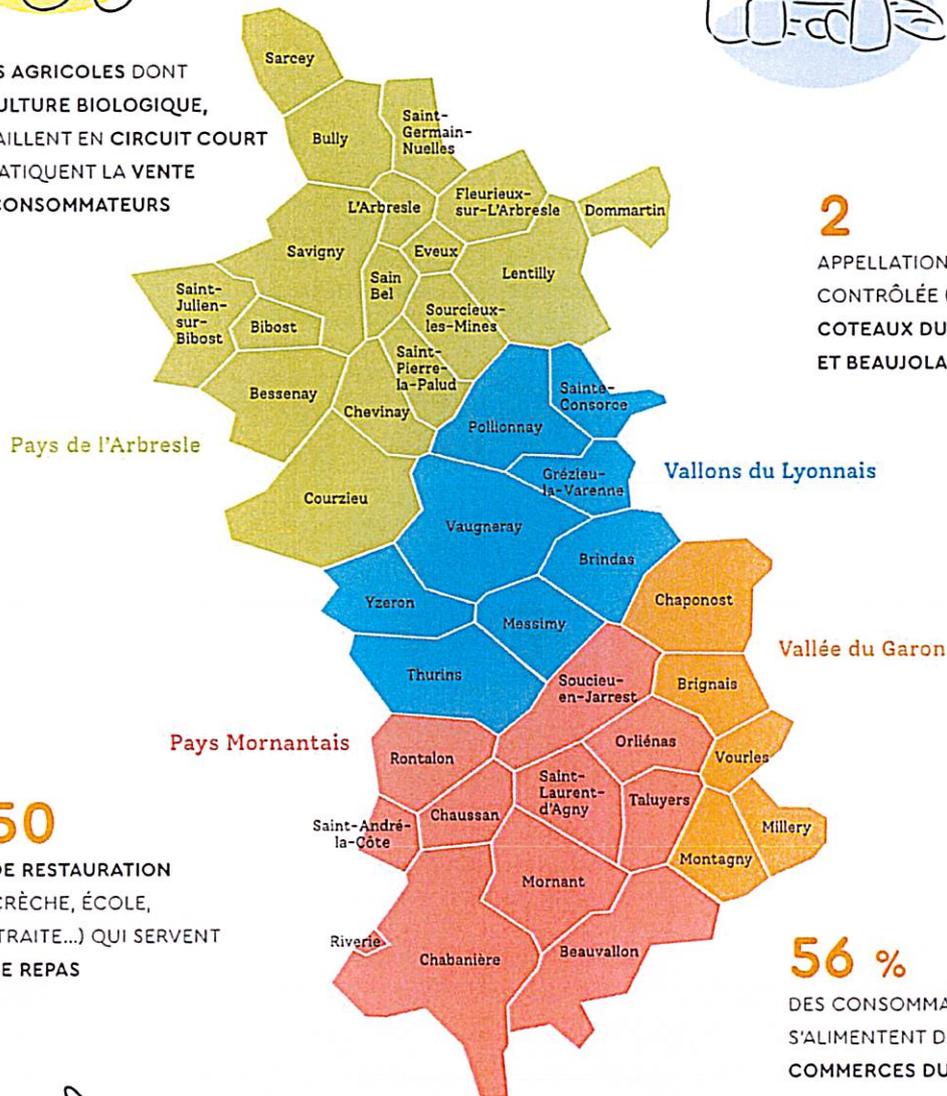
750

EXPLOITATIONS AGRICOLES DONT
21 % EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE,
58 % QUI TRAVAILLENT EN CIRCUIT COURT
ET 32 % QUI PRACTIQUENT LA VENTE
DIRECTE AUX CONSOMMATEURS



148

MILLIONS DE REPAS
CONSOMMÉS CHAQUE ANNÉE
POUR **135 000** HABITANTS



2

APPELLATIONS D'ORIGINE
CONTRÔLÉE (AOC)
COTEAUX DU LYONNAIS
ET BEAUJOLAIS

ENVIRON **250**

STRUCTURES DE RESTAURATION
COLLECTIVE (CRÈCHE, ÉCOLE,
MAISON DE RETRAITE...) QUI SERVENT
2,6 MILLIONS DE REPAS

56 %

DES CONSOMMATEURS
S'ALIMENTENT DANS LES
COMMERCES DU TERRITOIRE



ENVIRON **60 KG**

DE GASPILLAGE ALIMENTAIRE
PAR HABITANT, CHAQUE ANNÉE

Des ambitions fixées collectivement



Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais a fait le choix d'élaborer la stratégie alimentaire du territoire de façon collaborative, en conviant tous les acteurs locaux à partager leurs idées. Le cadre stratégique du PAT de l'Ouest Lyonnais pour la période **2023-2030** s'articule ainsi autour de **5 grands axes** :



Favoriser le renouvellement et la transmission d'exploitations agricoles diversifiées en mobilisant le foncier agricole

Accompagner le renouvellement et la diversité des exploitations agricoles et mettre en place des réseaux locaux favorisant la circulation de l'information.

- Préserver l'usage du foncier agricole en déclinant une stratégie foncière et des outils adaptés.



Soutenir le développement d'une agriculture diversifiée, durable et résiliente répondant aux enjeux de la transition climatique et alimentaire de l'Ouest Lyonnais

Favoriser une dynamique collective intégrant les enjeux alimentaires de l'Ouest Lyonnais.

- Réussir la transition agroécologique de l'agriculture de l'Ouest Lyonnais.

- Pérenniser des systèmes de productions durables préservant les ressources du territoire.



Structurer des filières agricoles et alimentaires de proximité, durables et attractives

Développer des dynamiques collectives pourvoyeuses de main-d'œuvre et accompagner l'emploi.

- Développer des filières équitables, pérennes et diversifiées sur l'Ouest Lyonnais, en lien avec les territoires voisins.

- Rendre les filières plus résilientes face aux aléas et aux ressources contraintes.

- Sécuriser un approvisionnement de qualité et durable de la restauration collective par les filières agricoles et alimentaires de proximité.



Sensibiliser les habitants et acteurs au système alimentaire local et permettre un accès digne à une alimentation choisie et de qualité pour tous

Sensibiliser, informer les citoyens et les consommateurs aux enjeux agricoles, alimentaires et climatiques et favoriser l'expérimentation.

- Permettre l'accès digne à une alimentation choisie et de qualité pour tous les habitants et favoriser son accessibilité physique.

- Lutter contre le gaspillage alimentaire.

- Promouvoir et valoriser les productions agricoles et savoir-faire du territoire.



Animer et mettre en œuvre le projet alimentaire territorial de l'Ouest Lyonnais, en impliquant l'ensemble des acteurs du système alimentaire

Piloter et coordonner la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial de l'Ouest Lyonnais.

- Favoriser l'appropriation des enjeux du système alimentaire de l'Ouest Lyonnais et la mise en réseau des acteurs.

- Développer des coopérations infra et supra territoriales pour construire un système alimentaire territorialisé et durable.



Une mise en œuvre partenariale



La mise en œuvre opérationnelle ce projet alimentaire territorial se veut également partenariale. Le SOL souhaite en effet s'appuyer sur une dynamique collective, en valorisant les initiatives des partenaires mobilisés autour d'un même objectif: « Bien produire et bien manger sur le territoire de l'Ouest Lyonnais ».

Cette charte de partenariat affirme ainsi l'engagement des signataires à se mobiliser dans cette démarche collective et ambitieuse, pour un système alimentaire plus durable.

La signature de la charte permet d'obtenir la reconnaissance du travail mis en œuvre par le signataire et l'utilisation du label « Engagé pour bien produire et bien manger » pour valoriser les actions déclinées dans cette charte de partenariat.

Les engagements du Syndicat de l'Ouest Lyonnais



Afin de mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial de l'Ouest Lyonnais, le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) s'engage à :

- **Porter la stratégie** du Projet Alimentaire de l'Ouest Lyonnais;
- **Mettre en œuvre les actions relevant de ses compétences et de son champ d'action;**
- **Animer la dynamique collective** et faire vivre les différentes instances de gouvernance du PAT de l'Ouest Lyonnais;
- **Coordonner les actions du PAT de l'Ouest Lyonnais** avec les échelons infra-territoriaux et les territoires partenaires (Communautés de communes voisines, Métropole de Lyon, Département...);
- **Impulser et faciliter la mise en œuvre des actions par les acteurs du système alimentaire:** via un accompagnement personnalisé, la mise en relation avec d'autres partenaires, l'aide à la recherche de financements... ;
- **Valoriser les projets et initiatives mis en œuvre sur le territoire,** diffuser les retours d'expériences et communiquer à travers les outils du PAT ;
- **Coordonner le suivi et l'évaluation du PAT de l'Ouest Lyonnais** et veiller à la cohérence de la stratégie.

Mes engagements en tant que partenaire signataire



Après avoir pris connaissance de la stratégie du PAT de l'Ouest Lyonnais et de ses ambitions, je m'engage, en signant la charte en tant que partenaire, à :

- **Être relais de la stratégie du Projet alimentaire de l'Ouest Lyonnais et de sa communication** au sein de mes réseaux, et auprès des usagers et citoyens ;
- **Mettre en œuvre des actions**, en fonction de mes compétences permettant d'atteindre les objectifs du PAT de l'Ouest Lyonnais, et déclinées ci-dessous :
 - > Poursuivre le développement de l'approvisionnement local dans les cantines scolaires et mener des actions pour sensibiliser les structures collectives : crèches, EHPAD... ;
 - > Structurer l'approvisionnement local sur les marchés : marché bio, marché classique, paniers (Paniers des Vallons) ;
 - > Promouvoir l'installation en agriculture sur la commune, notamment à travers la réflexion menée pour un projet de ferme communale ;
 - > Être le relais de toutes formes d'initiatives pour la promotion du manger bien et local : formation des responsables de cuisine, lutte contre le gaspillage, sensibilisation des consommateurs, actions pédagogiques (marché des producteurs...).
- **Apposer le label « Engagé pour bien produire et bien manger »** dans la communication sur mes actions s'inscrivant dans la stratégie alimentaire ;
- **Identifier une personne référente**, au sein de ma structure, pour suivre le PAT de l'Ouest Lyonnais ;
- **Informé le SOL des actions que ma structure mène** ou dont j'ai connaissance, en lien avec les ambitions du PAT ;
- **M'impliquer dans la gouvernance du PAT de l'Ouest Lyonnais** en participant aux rencontres mises en place dans ce cadre (a minima 1 par an) ;
- **Contribuer au suivi et à l'évaluation du PAT de l'Ouest Lyonnais** en remplissant annuellement une fiche transmise par le SOL.

Concrètement

M'ENGAGER C'EST BÉNÉFICIER :



d'un accompagnement personnalisé

de l'équipe PAT pour vous conseiller sur vos projets



d'une mise en réseau

avec les autres partenaires signataires de la charte pour favoriser la coopération et les retours d'expérience



d'une valorisation de vos actions

au sein des communications du PAT et à travers l'utilisation du logo du PAT

Coordonnées du référent PAT de l'Ouest Lyonnais dans votre structure

(en cas de changement sur la durée de la convention, merci d'en informer le SOL):

Nom et Prénom: CARO Jaouen

Fonction au sein de la structure: Gestionnaire de l'Unité Centrale de Production

Adresse mail: restaurant.scolaire@mairie-grezieulavarenne.fr

Fait le / /20 à

Pour le Syndicat de l'Ouest Lyonnais,

Florent CHIRAT,

VP en charge de l'alimentation,

l'agriculture et la forêt

Pour: la commune de Grézieu-la-Varenne

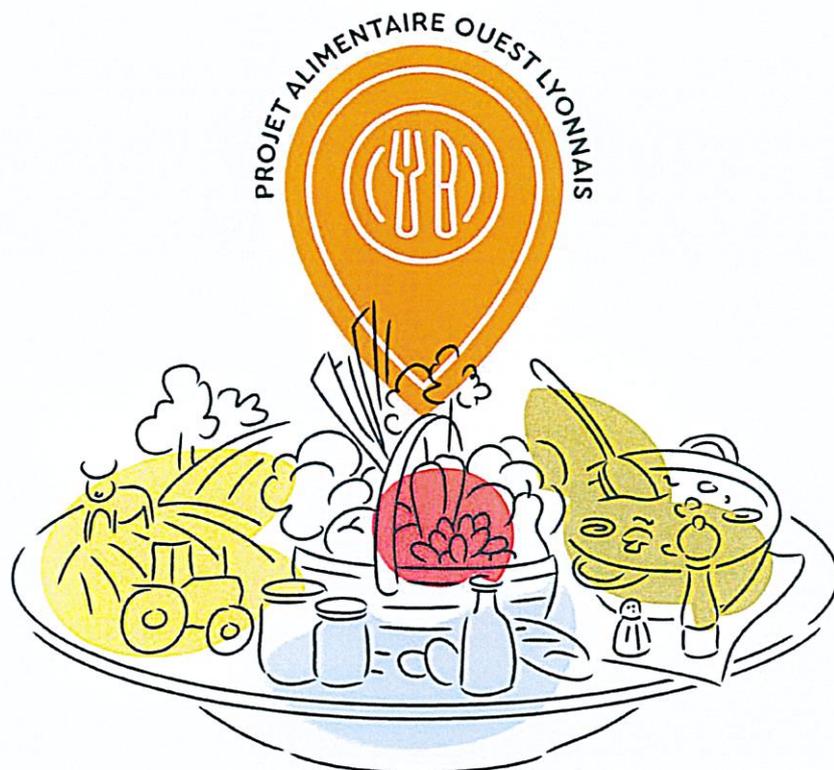
Prénom et nom: Bernard ROMIER

Fonction: Maire



La charte est établie pour une durée de trois ans reconductibles tacitement à compter de sa signature. Elle pourra faire l'objet de modification par voie d'avenant. L'adhésion à la charte peut être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant notification de retrait de la démarche.





**Bien produire,
bien manger,
ça se cultive!**

Pour toute question

Contactez l'équipe du PAT de l'Ouest Lyonnais

pat@ouestlyonnais.fr

06 10 51 39 82

Pour suivre toute l'actualité du Projet Alimentaire de l'Ouest Lyonnais,

Inscrivez-vous à la newsletter et rendez-vous sur

ouestlyonnais.fr

